

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025/074

Objet : Création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture territoriale de classe normale à temps complet

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	25	34	Attilius CECCALDI désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
34	-	-	
Présents : BANDINI Christian – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MAESTRACCI-DUGAL Marie-Françoise – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Pierre – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MATTEI Joseph – CANANZI Ange a donné procuration à ORSINI Joseph – CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – SAULI Charles a donné procuration à SAULI Joseph – CUBADDA Charles a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – GENUINI Benjamin a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine a donné procuration à CECCALDI Attilius – MARÇON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration POLI Pierre – PINAUD Jean-Michel a donné procuration à ROMANI Sylvie.			
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSONI Stéphane.			
Convocation envoyée le : 25/06/2025 Et affichée le : 25/06/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 09/07/2025	

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

VU le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux,

VU le décret n°2021-1885 du 29 décembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux Aides-Soignants et Auxiliaires de Puériculture Territoriaux,

CONSIDERANT les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'auxiliaire de puériculture territoriale de classe normale, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ACCEDER** à la proposition de Monsieur le Président,
- **DE CREER**, un emploi permanent d'agent en charge d'activités liées au développement de l'enfant, relevant du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- **DE POURVOIR** l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- **DE COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait à L'Île-Rousse, le 1^{er} juillet 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

